

RENDEZ-VOUS VENDREDI 22 DÉCEMBRE :

OU/ET : • À 13H30 AU BÂTIMENT ÉRÈVE À RENNES 2
• À 14H00 AU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

Une nouvelle gamme tarifaire pour le TER Bretagne.

Depuis 2002, la région a compétence en matière de TER. Des engagements politiques avaient été pris, pour rendre le transport accessible au plus grand nombre. La région Bretagne prépare donc une nouvelle gamme tarifaire qui sera votée le 22 décembre et se mettra en place entre mars et septembre 2007. Nous ne contestons pas la volonté du conseil régional de travailler sur de nouveaux tarifs et nous ne contestons pas qu'ils y aient dans ce projet quelques petites avancées, mais nous voulons apporter certaines critiques.

La non-consultation des acteurs sociaux et du grand public :

Le conseil régional n'a pas, par exemple, consulté les organisations étudiantes pourtant premières concernées par le coût prohibitif des transports.

La consultation du public faite par le conseil régional nous laisse perplexe : sur une population de 3 millions de personnes seulement 500 personnes consultées (aucun étudiant n'a été consulté en tant que tel) ! Enfin pour achever dans cette mascarade d'enquête 15 chômeurs seulement ont été consultés par le conseil régional ! On est loin de la démocratie participative !

Sur le tarif "solidaire" (donnant droit à 75% de réduction) :

La carte ACTUEL s'adresse aux bénéficiaires de minima sociaux (RMA, RMI, API, AAH, ASV...) et aux chômeurs indemnisés en dessous de 80% du SMIC et aux personnes en parcours d'insertion (CAE, CA, Civis, apprentis...).

Cette carte ne prends donc pas en compte les jeunes de moins de 26 ans non indemnisés et ne bénéficiant pas du RMI !

Elle exclue du dispositif les travailleurs à temps partiel et de nombreux retraités dont le revenu est inférieur à 80% du SMIC et les chômeurs indemnisés à plus de 80 % du SMIC !

Le titre ACTUEL EMPLOI est un tarif destiné aux demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, de l'aveu même du président LeDrian ce titre correspond exactement au titre mobiliTER déjà disponible. Ce titre donnait la possibilité de se déplacer gratuitement pour un aller-retour en vue d'un entretien d'embauche ou de formation.

Où est l'avancée ???

Pour les jeunes :

L'aller-retour PELMEL qui peut offrir 50 % de réduction pour certaines périodes (le document signé par Monsieur LeDrian spécifie que ces réductions ne seront pas valables les vendredis et dimanches de 15h à 20h ! C'est à dire au moment où les étudiants prennent le plus le train !).

L'ancienne carte 12-25 ans offrait 50 % en période bleue et 25 % en période blanche. **Quel tarif paieront les étudiants voulant prendre le train avec PELMEL en période de pointe ?**

L'alternative proposée est l'utilisation du pass UZUEL offrant des réductions supplémentaires (-75 % pour les jeunes) mais ce tarif n'est toujours pas valable lors des pointes hebdomadaires. Cet abonnement sous forme de carte **dont le futur tarif n'est pas précisé** nous rappelle étrangement les abonnements déjà en vigueur, c'est à dire : la carte « fréquence » qui coûte 99,40 euros par trimestre donnant droit à 8 trajets à 50% de réduction ce qui fait une moyenne mensuelle de 107,60 euros pour 4 aller/retour Guingamp-Rennes ! Ou encore la carte « escapade » qui revient à 99 euros annuels donnant droit à 25% de réduction sur tous les trajets, ce qui donne environ 116 euros par mois pour le même trajet (Guingamp/Rennes ou Vannes/Rennes) ! **Des éclaircissements sont à apporter.**

Les étudiants de plus de 26 ans (de plus en plus nombreux en raison de l'allongement des études) et souvent salariés précaires et mal-payés sont exclus de tout le dispositif. C'est un grave oubli témoignant de la méconnaissance du monde étudiant.

Pour le public normal :

Les autres usagers peuvent utiliser le carnet (composé de 10 tickets) PELMEL qui offre 30 % de réduction pour des trajets de l'ordre de 50 km pour des déplacements réguliers autour des agglomérations. L'aller retour PELMEL lui offre aussi 30 % de réduction **uniquement** en période creuse. Autrement il faudra revenir au pass UZUEL offrant 50% de réduction en période hors pointe. **Et en période normale ?**

Là encore les salariés dont les revenus sont aux alentours du SMIC ne sont pas pris en compte.

Le pass RIBAMBEL est un titre gratuit pour les enfants de moins de 12 ans se déplaçant sur les lignes TER accompagnés par un adulte.

C'est positif mais combien coûtera le billet de l'adulte ?

Quel coût ?

Certains trouveront à redire que nous souhaitons élargir la nouvelle offre tarifaire à trop de segments de clientèle, que cela n'est pas possible, que cela coûterait trop cher...

Le conseil régional de Bretagne estime que la progression induite par ces nouveaux tarifs serait autour de **200 000 trajets** par an, soit un taux de croissance de **4,1 % dès la première année.**

Cela couterait **0,8 % des recettes TER** pour la première année de lancement et environ **480 000 euros** sur cinq ans. En 2006 la région a consacré **106,8 millions d'euros** au transport ferroviaire (exploitation du réseau, financement du matériel et des infrastructures). Nous payons donc déjà pour le maintien d'un réseau de proximité que la direction parisienne de la SNCF souhaiterait réduire.

Nous estimons qu'un effort supplémentaire est possible et nécessaire pour élargir cette grille tarifaire à ceux qui ont le plus besoin. C'est que l'on est en droit d'attendre d'un conseil régional qui prétend placer au coeur de ses préoccupations la solidarité, la défense de l'environnement en proposant un alternative au tout-voiture.

REVENDICATIONS :

Ainsi nous estimons que :

- Tous les jeunes chômeurs de 16 à 25 ans non indemnisés, exclus du dispositif RMI, doivent pouvoir voyager gratuitement.
- Tous les étudiants doivent pouvoir bénéficier de réduction de 50 % sur présentation de la carte PELMEL **sans restriction en période pointe**, sur présentation de la carte d'étudiant ou certificat de scolarité. Cela serait une véritable avancée.
- Toutes les personnes dont les revenus sont inférieurs à 80 % du SMIC (salariés ou non) doivent pouvoir bénéficier de la réduction 75 % sans restriction en période de pointe.
- Tous les salariés et chômeurs indemnisés dont les revenus sont équivalents (de 80% à 120%) du SMIC doivent pouvoir bénéficier de réduction de 50 % sur tous les trajets TER **sans restriction en période de pointe.**



SINDIKAD LABOURERIEIEN BREIZH
S.L.B. SKOL-VEUR/UNIVERSITÉ



Bali Gaston Berger

Bâtiment Érève (1er étage) / 02-99-14-14-37

35000 Roazhon

Mail : slbskolveur@no-log.org Site : <http://yaouankizbreizh.free.fr>